

CT/DSAC du 10 juillet 2018

L'ordre du jour de ce CT DSAC, présidé par Patrick Cipriani, était riche. Voici les principales informations.

Informations d'ordre général

Suites données aux questions diverses du 05/12/2017

Les tests d'alcoolémie (mis en place suite à l'accident de German Wings) pour les pilotes, que l'administration imaginait confier aux CTE seront finalement réalisés par la gendarmerie des transports aériens (GTA).

L'UNSA UTCAC s'était farouchement opposé à l'éventualité de confier cette tâche aux CTE qui exercent un métier technique, lié à la sécurité du transport aérien, et non de Police (!!).

La question des **Chargés De Zone** (CDZ) de l'observatoire est restée en suspens après la réunion spécifique du 24 janvier 2018 au cours de laquelle l'éventualité d'une qualification CTE avait été écartée.

Il est probable qu'il faudra attendre la prochaine négociation protocolaire pour faire évaluer leur situation (prime et accès aux emplois fonctionnels).

Départs/arrivées personnels de direction

De nombreux mouvements ont eu lieu récemment :
Richard THUMMEL : DSAC/EC → DSAC/Nord
Lucette LASSERRE : DSAC/Nord → Polynésie Française
Muriel PREUX : DSAC/Centre-Est (rempl^t M. HUPAYS)
Stéphane CORCOS : MEAS (rempl^t G. WELTERLIN)

Nathalie DOMBLIDES : ERS (rempl^t G. MOLINIER)
Nicolas MARCOU : Dir. Prog. Drone (rempl^t M. Preux)
Anne FRISCH : chargée de mission cyber sécurité
Nous avons appris par ailleurs que Véronique MARTIN, déléguée à la stratégie quitte la DSAC pour la DTA.

Horaires atypiques

Le SG affirme que la Décision DSAC du 20/06/2017 relative à la compensation des heures effectuées en missions programmées en horaires atypiques doit s'intégrer dans un dispositif plus sécurisé juridiquement, mais n'a pas terminé son étude.

Les chiffres donnés par la DSAC (26/06/17 – 15/06/18) indiquent que 383 agents sont concernés (sur 1097 agents DSAC) et qu'ils ont bénéficié, en moyenne, de 3,7 jours de compensation.

Ce dispositif n'est donc pas aussi dépendieux que ce

que la DSAC tentait de nous faire croire, afin de faire culpabiliser les agents et leurs représentants.

Le Groupe de Suivi doit maintenant être mis en place rapidement afin d'analyser et résoudre les problèmes induits par certains types de missions.

L'UNSA UTCAC exigera de revenir sur la notion de « trajet principal » définie nulle part, introduite uniquement pour diminuer les compensations dues, et qui pose un sérieux problème pour les déplacements nécessitant d'utiliser plusieurs moyens de transport.

Projet d'extension de la Charte de déontologie

L'administration n'a pas su répondre aux interrogations légitimes de l'UNSA UTCAC sur cette démarche (cf. **Le TÉLÉGRAMME N°2018-011 du 20/06/2018**).

L'UNSA UTCAC n'a pas une position dogmatique, mais une approche « métier » :

- L'extension de l'obligation de signer cette charte aux personnels hors DSAC titulaires d'une licence de surveillance (STAC, ENAC) est tout à fait normale, et
- Lorsque des mécanismes analogues à la licence de surveillance seront mis en œuvre conformément aux conclusions du **GT16 sur l'extension de la licence et les mécanismes similaires** porté par l'UNSA UTCAC, la question de la signature d'une telle charte se posera tout naturellement.

Par contre, proposer – en libre-service – la signature d'un tel document à l'ensemble des agents de la DSAC n'aurait, de notre point de vue, aucun sens :

- Cela affaiblirait la licence de surveillance que l'UNSA UTCAC veut toujours faire reconnaître au niveau européen, à l'instar de la licence de contrôleur aérien.
- S'agissant d'un **engagement** que **doivent signer** tous les inspecteurs de surveillance et leur hiérarchie (comme cela est indiqué à la fin du document), cela ne peut pas être **facultatif**.

Au final, la DSAC a reculé et a proposé au vote l'extension aux seuls inspecteurs de surveillance hors DSAC et l'ajout de clauses spécifiques aux PNT :
POUR : UNSA, CGT, FO - **Abstention** : CFDT

Point Europe

Le projet de Règlement de base de l'AESA (n°216-2008) modifié (largement détaillé dans **Le TÉLÉGRAMME N°2017-036 du 04/12/2017**) a été approuvé en séance plénière du Parlement européen le 12 juin 2018, puis par le Conseil le 26 juin 2018. La publication devrait intervenir en septembre 2018.

Point Ressources

Effectifs

Un point détaillé a été réalisé en séance et, sans entrer dans le détail, il convient de noter que les effectifs de la DSAC sont passés de 1244 à 1097 en 5 ans (entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2018), soit une baisse de presque 12%.

POINT RH – EFFECTIFS EFFECTIF DSAC PAR SERVICE

SERVICES	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DSAC/EC	263	262	260	248	260	262
DSAC/AG	103	101	91	88	86	81
DSAC/CE	89	90	83	82	81	80
DSAC/N	173	170	163	166	167	160
DSAC/NE	91	93	83	80	81	78
DSAC/O	126	120	113	102	102	98
DSAC/OI	50	49	51	52	48	48
DSAC/S	99	94	91	86	91	95
DSAC/SE	149	141	137	137	121	112
DSAC/SO	101	93	93	90	87	83
TOTAL	1244	1213	1165	1131	1124	1097

Source SIRH
Date de référence : 1^{er} janvier

L'UNSA UTCAC attend une réponse à la question qu'elle a posée en séance, et à laquelle elle n'a pas reçu de réponse :

Alors que le Protocole 2016-2019 prévoit un schéma d'emplois à zéro (donc aucune baisse d'effectif au sein de la DGAC) :

Pourquoi les effectifs de la DSAC ont-ils diminué depuis 2016 de 34 agents, soit -3% ??!

Pourtant,

- La DSAC était déjà en grave sous-effectif au 1^{er} janvier 2016,
- Les réglementations se sont multipliées et se sont complexifiées,
- Les procédures et les exigences de traçabilité ont encore augmenté la charge de travail,
- Les personnels de la DSAC subissent une pression continue et croissante.

Finances

Le montant global des redevances prévues est équivalent à l'an dernier et le BACEA n'est pas soumis, cette année, à la réserve de précaution, ce qui devrait permettre de fonctionner efficacement.

Formation

L'UNSA UTCAC a exprimé la satisfaction des personnels relativement aux aspects formation, notamment la formation à l'Anglais, et a salué l'effort constant de la DSAC en la matière.

Questions diverses

L'UNSA UTCAC avait fait inscrire trois questions diverses :

Prestataire voyages (missions)

Même si ce problème concerne toute la DGAC, l'UNSA UTCAC souhaitait faire un focus sur ce point : de nombreux agents de la DSAC sont concernés et se sont plaints (hôtels "exotiques", horaires inadaptés, services de bas de gamme ou totalement inadaptés en terme de voyage, etc.) et parce que ces dysfonctionnements entraînent rapidement une surcharge de travail pour les agents gestionnaires des missions.

Réponse : Les dysfonctionnements ont été rapportés en haut lieu et un REX va être réalisé (SDF dans la boucle). L'UNSA UTCAC suivra attentivement ce dossier.

Assurance (véhicules/passagers) voitures de service

Les agents de la DSAC sont amenés à utiliser fréquemment des véhicules de service pour la réalisation de leurs missions, et l'UNSA UTCAC souhaitait un point d'information sur les règles applicables. En effet, depuis que l'UNSA a écrit à la Secrétaire Générale de la

DGAC, nous n'avons eu aucune information.

Or, le courrier date du 3 février ... 2017 !!

Réponse : Chaque DSAC/IR a souscrit un contrat par le biais de Gras-Savoie, et l'Echelon Central leur a conseillé le « tiers amélioré ». Un guide sera bientôt disponible.

L'UNSA UTCAC conseille aux agents de la DSAC de s'assurer qu'ils sont effectivement « couverts » par un Ordre de Mission y compris lorsqu'ils sont conducteurs (le point faible des contrats d'assurance automobile étant souvent le conducteur, il convient d'être certain que l'on serait bien en accident de service).

Contrats intérimaires

L'UNSA UTCAC souhaitait connaître le nombre de contrats d'intérim en cours à la DSAC afin de pouvoir faire un suivi, comme pour les effectifs, les recrutements externes, internes, etc.

Réponse : le nombre est 18, moitié en DSAC/IR, moitié à l'échelon central.

L'UNSA UTCAC a écrit au Directeur Général au sujet de la baisse des effectifs de la DSAC malgré les engagements du Protocole DGAC 2016-2019.